



## COMMUNE DE SAINT MARTIN DE L'IF

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de Saint Martin de l'If.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le **budget 2017** a été voté le **25 avril 2017** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le **07 avril 2017** Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **I. La section de fonctionnement**

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines scolaires, garderies périscolaires, location des salles des fêtes, concessions des cimetières,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Lors de la création de la commune nouvelle au 01/01/2016, la commune de Saint Martin de l'If a bénéficié d'une augmentation de la dotation forfaitaire d'environ 6% en 2016. Mais en 2017, une baisse de 6 % est prévue, compensée par une augmentation de la dotation de solidarité rurale.

Voici les trois principaux types de recettes pour la commune :

- **Les impôts locaux :**

<b>Taxes locales</b>	<b>Réalisées en 2016</b>	<b>Prévues en 2017</b>
Habitation et foncières NB et Bâties	463 185 €	458 625 €
CVAE	4 549 €	0 €
Diverses	48 701 €	52 782 €
<b>Total Impôts et Taxes</b>	<b>516 435 €</b>	<b>511 407 € -1%</b>

- **Les dotations versées par l'Etat :**

<b>Dotations et participations</b>	<b>Réalisées en 2015</b>	<b>Réalisées en 2016</b>	<b>Prévues en 2017</b>
Dotation forfaitaire	261 560 €	278 636 €	267 428 €
<i>Evolution année N/N-1</i>		+ 6.5 %	- 6 %
Dotation solidarité rurale	49 892 €	68 768 €	89 108 €
Total des deux dotations	311 452 €	347 404 €	356 536 €
<i>Evolution année N/N-1 pour 2 dotations DF et DSR</i>		+ 11.5 %	+ 2.6 %
Divers (Dot.Nat.Péré, compensations,FDTP)	296 530	295 882 €	<b>319 882 € *.....</b>
Total général	607 982 €	643 286 €	676 418 €
<i>Evolution année N/N-1 en faisant abstraction des 96 000 €* :</i>		<b>643 286 €</b>	<b>580 418 €</b> - 10 %

.....\* Il faut noter que cette somme comprend une forte baisse du FDTP (Fonds Départemental de Péréquation) : 95 942 € en 2016 et 52 000 € attendus en 2017. Ici la baisse est masquée en 2017 par une nouvelle recette liée au fait que Saint Martin de l'If assure le service de prestation de

services pour la voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 96 000 € qui servent à rembourser les dépenses engagées par Saint Martin de l'If pour les autres communes (personnel, charges d'entretien courantes, administration,..), d'où une baisse des dotations locales de 10 %, malgré la hausse de la Dotation de la Solidarité Rurale.

- **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :**

Recettes (chiffres connus au CA 2015, création commune nouvelle au 01/01/2016)	Année 2015	Année 2016
Concessions, garderie périscolaire, cantine, divers	77 080 €	87 187 €
Location de salles des fêtes	56 861 €	62 385 €

b) Les principales dépenses et recettes prévisionnelles de la section :

Dépenses	Montant €	recettes	Montant €
Dépenses courantes	350 920	Excédent brut reporté	344 272.79
Dépenses de personnel	465 300	Recettes des services	71 750
Autres dépenses de gestion courante	366 203	Impôts et taxes	511 407
Dépenses financières	9 647	Dotations et participations	676 418
Dépenses exceptionnelles	2 000	Autres recettes de gestion courante	55 000
Autres dépenses	28 242	Recettes exceptionnelles	*272 020
Dépenses imprévues	20 000	Recettes financières	0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 242 312</b>	Autres recettes	30 000
Charges (écritures d'ordre entre sections)	57 337.33	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 616 595</b>
Virement à la section d'investissement	672 163.81	Produits (écritures d'ordre entre sections)	10 945.35
Total général	1 971 813.14	Total général	1 971 813.14

\* En 2017, recette exceptionnelle de 272 020 € dont 260 000 € récupérés après la dissolution du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région de Fréville intégré au Syndicat Caux Central à Yvetot le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les salaires prévus au budget 2017 (465 300 €) représentent 37.4 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. A cela, Il faut déduire la somme de 50 880 € (96 000 € coût total du personnel de voirie dû à la récupération de la prestation de service par St Martin de l'If au 1<sup>er</sup> janvier 2017 x 53 % taux de prise en charge par les autres communes).

Donc, les salaires à prendre en compte pour la commune de Saint Martin de l'If correspondent à la somme de 465 300 – 50 880 = 414 420 € soit 33.4 % des dépenses réelles de fonctionnement. A noter que ces dépenses ne tiennent pas compte du personnel d'entretien employé par le SIVOM de la région de Fréville.

**Les recettes réelles de fonctionnement 2017 représentent 1 616 595 euros**

**Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 représentent 1 242 312 euros.**

Dépenses réelles	1 242 312.00 €	Recettes réelles	1 616 595.00 €
Dépenses d'ordre (Amortissements)	57 337.33 €	Recettes d'ordre	10 945.35 €
<b>Autofinancement Brut</b>	<b>672 163.81 €</b>	Excédent brut reporté	344 272.79 €

2 486 101.05 €	Section d'Investissement	2 486 101.05 €
----------------	--------------------------	----------------

Capital		Autofinancement Brut	672 163.81 €
Emprunts	44 580.00 €		
Avances	16 700.00 €	Autofinancement Net	610 883.81 €
Dépenses d'Equipement		Recettes	

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 :

- |                                             | <i>Taux voté</i> | <i>Produit attendu</i> |
|---------------------------------------------|------------------|------------------------|
| • <i>concernant les ménages</i>             |                  |                        |
| ◦ Taxe d'habitation                         | 18 %             | 183 600 €              |
| ◦ Taxe foncière sur le bâti                 | 32.30 %          | 239 505 €              |
| ◦ Taxe foncière sur le non bâti             | 32 %             | 35 520 €               |
| • <i>concernant les entreprises</i>         |                  |                        |
| ◦ Cotisation foncière des entreprises (CFE) |                  | 0                      |

Le produit attendu en 2017 de la fiscalité locale s'élève à : **458 625 €.**

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	672 163.81
Remboursement d'emprunts	44 580.00	FCTVA	142 000.00
Travaux de bâtiments	2 046 551.00	Excédent fonctionnement reporté	407 690.70
Travaux et matériel	271 091.00	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux Etudes	18 763.00	Solde exécution reporté	165 046.30
Autres dépenses	51 879.79	subventions	533 572.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	53 236.26	Emprunt	466 000.00
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	99 628.24
Total général	2 486 101.05	Total général	2 486 101.05

c) Les principaux projets en section investissement inscrits au budget 2017 sont les suivants :

- Aménagement de la mare à Fréville.	35 150 .00 €
- Etude du Plan d'Accessibilité PAVE / les 4 communes déléguées.	10 250.00 €
- Fin de l'étude des indices de vide à La Folletière.	5 313.00 €
- Fin de la construction d'une Cantine et d'un préau à Fréville.	651 364.00 €
- Création 'd'une défense incendie à Mont de l'If.	22 880.00 €
- Travaux d'Eclairage public à Mont de l'If, Betteville et Fréville.	25 187.00 €
- Construction d'un cabinet médical à Fréville.	1 077 000.00 €
- Zone Blanche à La Folletière.	130 000.00 €
- Salle de classe et un préau à l'école de Betteville.	360 000.00 €

d) Les subventions d'investissements accordées :

- de l'Etat (réserve parlementaire) :	103 370.00 €
- du Département :	73 580.00 €
- Dotation d'.Equipement des Territoires Ruraux :	75 490.00 €

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Principaux ratios Budget primitif

Dépenses réelles de fonctionnement / population :	730.77 €
Produit des impositions directes/population :	270.10 €
Recettes réelles de fonctionnement/population :	950.94 €
Dépenses d'équipement brut/population	1 374.36 €
DGF/population :	256.03 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement :	37.45%
Dépenses de fonct. et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonct :	79.61%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement :	144.53%.

b) Etat de la dette

BP 2017	01/01/2017	CPTÉ 1641	CPTÉ 66111	Prévu	Réalisée
<b>PROJETS BUDGET PRINCIPAL</b>	Capital restant	Capital rem- boursé	Intérêts	Annuité 2017	Annuité 2016
Voirie Betteville	72 894.97	10 599.76	2 347.32	12 947.08	12 947.08
Station épu. Rés. eau Bett. SMAEPA (1)	56 066.64	11 213.32	0	11 213.32	0
Station épu rés. eau Bett. CAUX C(2)	44 853.32	11 213.34	0	11 213.34	0
Ancienne mairie - Victor Hugo Fréville	34 382.87	5 122.73	1 536.91	6 659.64	6 659.64
Bibliothèque - salle informatique Fréville	76 689.64	8 521.07	2 177.99	10 699.06	10 941.05
Toiture école primaire - chaudière Fréville	48 488.82	3 492.31	2 211.09	5 703.40	5 703.40
Voirie La Folletière 2151988	8 051.80	2 347.62	301.74	2 649.36	2 649.36
Voirie La Folletière 2152430	12 157.20	2 097.84	707.05	2804.89	2 804.89
Voirie La Folletière A 14120C1	8 290.92	1 184.42	363.97	1548.39	1 600.39
<b>TOTAL</b>		<b>55 792.41</b>	<b>9 646.07</b>	<b>65 438.48</b>	<b>43 305.81</b>
<b>BUDGET ANNEXE LOCAL ESTHETIQUE</b>	85 927.46	3 765.64	3 067.61	<b>6 833.25</b>	<b>6 833.25</b>
					50 139.06

c) Effectif de la commune de Saint Martin de l'If :

- 5 agents à Temps Non Complet à Betteville :  
Durée Hebdomadaire/35 h : 5.21 et 24.15 h (1 agent/2 postes) + 20.72 h + 30 h + 31.70 h + 32.44 h.  
Moyenne hebdomadaire : 28.84/35 h
- 11 agents dont 10 à Temps Non complet à Fréville : 6 h + 7.23 h +11.88 h +14 h +18 h + 20 h + 19.50 h + 22 h + 24 h + 32 h + 35 h.  
Moyenne Hebdomadaire : 19.05/35 h
- 1 agent à Temps Non Complet à La Folletière-Mont de l'If : 1.5 h  
Moyenne Hebdomadaire : 1.5/35 h
- 3 agents dont 1 à Temps Non Complet pour le service de voirie mis en commune avec Carville-La-Folletière, Croixmare, Ecalles-Alix et Mesnil-Panneville : 6.5 h + (2x35 h)  
Moyenne Hebdomadaire : 25.5/35 h

Moyenne globale hebdomadaire pour la commune : 22.86 H  
Soit un effectif à taux plein de 13.06 agents pour 20 agents employés.

Fait à Saint Martin de l'If, le 10 avril 2017

Le Maire,  
Sylvain Garand